

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

### Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Edwige Périnet, Conseillère Déléguée, Claude DUPONT, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES.

### Absents excusés : Stéphane PINABEL

Monsieur Thierry MENDES, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35.

Le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'inscription de deux questions diverses à l'ordre du jour :

- Avis du Conseil Municipal sur l'extension portuaire dans le cadre de l'Enquête Publique
- Convention avec le Département pour la modification et l'entretien de la voie cyclable Barneville-Carteret – Portbail

### Informations :

Monsieur Le Maire donne lecture de deux courriers :

Lettre de Monsieur RASSET, Président du Horse Ball qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée qui permettra au club de poursuivre son activité et ses manifestations.

Lettre de Monsieur et Madame BESANÇON-MALENFANT qui félicitent la Municipalité pour les travaux engagés sur la Commune.

Il précise également que ce conseil a lieu ce jour en raison de la réponse à apporter au Préfet sur la demande de réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage. Le délai de réponse est ce jour.

### Information sur les décisions prises par M. Le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

Monsieur Le Maire informe qu'il a signé deux décisions depuis la dernière séance :

- Décision n°3 - Signature de l'avenant n°1 avec la Routière Pérez pour le marché d'enlèvement du banc de sable pour 2 100€

#### Extrait de la décision :

La signature de l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise ROUTIERE PEREZ – ZI Charles Tellier BP 29 – 14 110 CONDE SUR NOIREAU ayant pour co-traitant MASTELLOTTO SAS – ZI Rue de l'Avenir – 14 650 CARPIQUET, pour le montant suivant :

2 100€ HT, soit 2 520€ TTC.

Le présent avenant représente une plus-value de 8.5% et porte le montant du marché initial à 26 850€ HT.

- Décision n°4 - Signature du marché avec SAS LEMONNIER pour l'acquisition d'une balayeuse d'occasion pour 59900€ HT

**Extrait de la décision :**

La signature du marché avec la SAS LEMONNIER – ZA du Carrefour des Biards – 50 540 ISIGNY LE BUAT – pour l'acquisition d'une balayeuse d'occasion CITYCAT 5000, pour un montant de 59 900€ HT, soit 71 880€ TT.

Au sujet du Banc de sable, Monsieur Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec Manche Isles Express qui avait annulé des traversées en raison, soit disant de l'importance du Banc de sable. Un levé topographique a été réalisé avant cette réunion. Ce précieux document a vite calmé les esprits, et a démontré que le Granville peut entrer et sortir du chenal sans aucun problème aux horaires habituels de MIE. Les dragages effectués, près de 20000 tonnes, en deux temps ont ramené le banc de sable à ses dimensions habituelles.

**Décision Modificative Budget portuaire :**

Une erreur a été commise lors du report du déficit investissement sur le budget portuaire, il est donc nécessaire de voter une Décision modificative.

Lors de l'établissement du budget portuaire, une mauvaise ligne a été prise en report d'investissement, à savoir 157 499.60 au lieu de 70 271.95€, soit une dépense en trop de 87 227.65.

Il convient donc de voter une décision modificative pur rétablir cette erreur.

Nous en profitons pour réajuster les dépenses de fonctionnement. Il est donc possible de « profiter » de cette somme en investissement pour basculer un montant en fonctionnement, à hauteur de 20 000€, le virement à la section d'investissement sera diminué de cette somme de 20 000€.

La décision modificative porte donc sur les articles suivants :

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses :**

Article 6228 : + 10 000€ (éventuellement pour la participation de l'étude diagnostic du port dans le cadre d'une étude globale sur l'ensemble des ports Manchois)

Article 6226 : + 4000€ (devis Savelli pour le levé topo de la sortie du chenal et du banc de sable)

Article 6063 Fourniture d'entretien et petit équipement : + 6 000€ (dont 2 000€ vêtements et équipements)

Chapitre 023 (virement à la section d'investissement : - 20 000€

**Investissement :**

Chapitre 021 (recette investissement) - 20 000€-

Article 001 : déficit antérieur reporté : - 87 227.65€

Article 1641 : réalisation d'un emprunt : - 67 227.65€

### **Passeport escale:**

Monsieur Le Maire donne quelques explications sur le « Passeport Escale » :

C'est le guide des navigateurs. De la côte est de la Grande Bretagne, à l'Italie en passant par la France et l'Espagne, c'est près d'une centaine de ports qui accueillent les visiteurs. Le principe du Passeport est simple : le navigateur déclare sa croisière et des nuitées lui sont offertes dans les ports où il fait escale

Il précise que Pierrick LEDARD s'est investi pour les démarches de la mise en place de ce service.

Le passeport escale permet d'offrir des nuitées aux visiteurs où aux annuels passants dans un port du réseau dans la limite de 2 nuits maximum par escale.

Le Port a adhéré au Passeport Escale (350€ de frais de gestion et parution dans le guide pour 650€) et les cartes « Passeports » lui sont facturées 9€50. Pour l'instant, 10 Cartes ont été achetées.

Après une étude succincte dans les autres ports, sur le prix refacturé aux plaisanciers intéressés, il est proposé de fixer le tarif de vente de la carte à 20€ pour 5 ans.

Ensuite chaque port se refacture les passages des nuitées offertes. Il faudra donc éditer un titre pour facturer les passages et régler une fois par trimestre la facture des passages fait par les annuels dans les autres ports.

Le passeport Escale donne accès à un minimum de 5 nuits par an dans l'ensemble des ports du réseau avec 2 nuits maximum par escale.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la facturation du passeport escale à hauteur de 20€.

### **Modification régie recettes port : suppression des jetons de douches (avec décision du remboursement des jetons achetés)**

Monsieur Le Maire rappelle que les jetons de douche sont supprimés. De nouveaux mitigeurs ont été installés, ce qui sera plus économique au niveau consommation Eau. Il convient de modifier la régie de recettes du Port en ce sens.

De plus, la mise en place du Passeport Escale est effective. Il convient de modifier également la régie de recettes pour l'encaissement de la vente des passeports

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la modification de la délibération institutive de la régie du port.

### **4 – Information sur la demande de travail à temps partiel de Madame MACAIGNE**

Madame MACAIGNE a été absente pendant plus d'une année entre 2017 et 2018 en raison d'une sérieuse opération. Elle a repris le travail à temps partiel thérapeutique depuis le 24 mai 2018, à hauteur de 50% pendant plusieurs mois, puis 60%, 70% et enfin 80%

Son temps partiel thérapeutique se termine le 24 mai prochain et à l'issue elle a demandé la possibilité de travailler à temps partiel à hauteur de 80%

Le conseil municipal est informé de cette demande, et l'accepte.

### **Créances en non-valeur et Effacement de dettes :**

La trésorerie a transmis plusieurs états de créances en non valeurs ou effacements de dettes.

Il s'agit de décisions de la commission de surendettement des particuliers pour effacements de dettes de cantine à hauteur de 76.08€ pour une personne et 484.16€ pour une autre, sur le budget communal

Ainsi qu'une proposition d'admission en non-valeur pour une dette portuaire de 69.64€ suite à une liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les écritures comptables correspondantes.

Monsieur Le Maire fait un aparté et précise qu'officieusement, il a appris que le fonds de commerce de l'Hôtel des Isles serait repris. Il pourrait rouvrir pour la saison 2020.

Thierry MENDES demande à Monsieur Le Maire s'il sait qui a racheté la licence IV de l'épicerie de la Plage ? Il lui est répondu par la négative.

### **Fonds de solidarité pour le logement 2019**

Monsieur Le Maire rappelle que comme chaque année, il est proposé l'adhésion de la commune au FSL 2019 pour un montant de 0.70€ par habitant (soit  $2291 \times 0.70 = 1603.70\text{€}$ ).

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des bilans 2018 fournis, accepte à l'unanimité la participation de la Commune au FSL pour l'année 2019.

### **Fonds d'Aide aux Jeunes 2019**

Monsieur Le Maire propose également le renouvellement de l'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2019

Ce fonds répond à des besoins individuels en matière de subsistance (difficulté alimentaire...) et d'insertion professionnelle (mobilité, vêtements professionnels...)

Il développe également des actions collectives (permis de conduire, emplois saisonniers, tickets alimentaires, kits d'hygiène et d'entretien d'un logement)

Le Conseil Municipal, considérant le bien-fondé de ce fonds, valide à l'unanimité, la participation de la Commune au FAJ pour l'année 2019 pour un montant de 0.23€x 2291habitants, soit 526.93€.

### **Signature de la convention relative au recrutement par le SDIS des saisonniers pour la surveillance des plages 2019**

Monsieur Le Maire rappelle que comme chaque année la surveillance des plages sera assurée par des sapeurs-pompiers recrutés et gérés par le SDIS 50.

Le SDIS assure donc le recrutement de 8 surveillants pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août ainsi que la fourniture de l'ensemble du matériel nécessaire au bon fonctionnement des postes (pharmacie, oxygène, matériel de secours...), la commune rembourse en fin de saison les sommes correspondantes.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le SDIS, de manière générale pour cette année et les années à venir, compte tenu des nouvelles modalités mises en place pour la comptabilité.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande que soit étudiée la possibilité d'assurer la surveillance en fonction des marées. Cela a déjà été évoqué une année, mais les plannings sont un vrai casse-tête avec cette solution qui est impossible à mettre réellement en pratique.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

### **Signature de la Convention avec la FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques 2019**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune s'est engagée avec la FDGDON de la Manche pour la lutte contre les frelons asiatiques depuis plusieurs années et que ce partenariat fonctionne et permet notamment de répertorier et comptabiliser les nids de ces insectes dangereux pour l'homme.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2019 et d'une manière générale pour les années à venir.

Thierry TOTAIN précise que plus de 30 nids ont été détruits sur la commune en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

### **Avis du Conseil Municipal sur la préparation du schéma départemental d'Accueil des Gens du Voyage et l'éventualité de la réalisation d'une aire de grands passages sur le territoire.**

La préfecture a transmis un courrier sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur la réalisation d'une aire de grands passages sur le territoire, dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Monsieur Le Maire rappelle que dans chaque département, voire dans chaque « agglomération » une aire de grand passage des gens du voyage doit être réalisée pour les grands rassemblements (150 à 200 caravanes)

Il rappelle également que si une aire existe et que les installations se font ailleurs de façon sauvage, il serait alors possible d'obtenir l'intervention des services de la préfecture pour mettre fin aux occupations illégales.

L'agglomération du Cotentin, compétente en matière de schéma d'accueil des gens du voyage a proposé deux aires pouvant accueillir 60 caravanes, une sur le secteur de la côte des Isles et une sur le secteur de Saint Vaast la Hougue, ainsi qu'une aire de 120 caravanes sur le secteur de Cherbourg.

Le Préfet a validé ce schéma et maintenant il convient de trouver les terrains nécessaires.

Delphine JIMENEZ-GRENIER s'interroge sur le fait que seules soient concernées sur la Côte des Isles, les Communes littorales. Monsieur Le Maire lui répond, qu'en effet, ce peut être considéré comme un choix délibéré, mais ce sont ces communes du littoral qui intéressent les gens du voyage.

Thierry TOTAIN précise qu'il a discuté avec des « gens du voyage » et ils lui ont précisé que la nouvelle aire de Valognes ne leur convient pas.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune dispose d'une aire Rue des Prés Salés avec eau et électricité pouvant accueillir 15 caravanes, mais elle n'a pas été répertoriée dans le schéma de l'agglomération.

Pourtant, des personnes y sont installées et ont même scolarisé leurs enfants à l'école du clos des sources.

En ce qui concerne l'aire de grand passage envisagée il est évident que la commune, déjà fortement impactée par les contraintes de la loi littoral et du Plan de Prévention des Risques Littoraux, n'a absolument pas de terrain disponible.

Intervention de Claude DUPONT :

Claude Dupont explique qu'il est temps de prendre conscience que le monde a changé et que ce qui était admis, et historiquement fructueux en terme d'échanges et de culture, il y a 100 ou 200 ans, est désormais devenu très difficilement acceptable. On ne peut plus, aujourd'hui, imposer aux habitants, des occupations telle que celles qui sont envisagées.

Delphine JIMENEZ-GRENIER suppose qu'aucune commune concernée ne va répondre favorablement et dans ce cas, elle se demande si la Préfecture pourra imposer un lieu ?

Monsieur Le Maire pense que oui, mais cela ne sera pas simple d'imposer à une commune une aire d'accueil sur son territoire. Il y aura, sans nul doute de la résistance et elle pourrait même devenir forte.

Monsieur Le Maire rappelle que plusieurs fois il a été sollicité pour une demande de stationnement de 150 caravanes pour un rassemblement. A chaque fois il a expliqué que la commune ne disposait pas d'un terrain adéquat et, à chaque fois, ils sont allés s'installer ailleurs. Il rappelle également que lors des occupations illégales il dépose systématiquement plainte.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur Le Maire de répondre négativement à Monsieur Le Préfet aux motifs suivants :

- La Commune a obtenu son classement en station de Tourisme et à ce titre, elle met tous les moyens à disposition pour accueillir les touristes dans de bonnes conditions et notamment pour la sécurité de la circulation. Cette circulation et la sécurité des piétons seraient fortement entravées par la présence de centaines de caravanes et de voitures supplémentaires, sans parler des problèmes sanitaires.
- La Commune, déjà fortement impactée par la loi Littoral et les contraintes du PPRL ne dispose pas de terrains en mesure d'accueillir cette aire de grand passage,

David LEGOUET pense qu'une aire de Grand Passage serait plus adaptées à côté des grands axes, comme l'A84 dans le sud Manche ou encore dans le centre Manche.

#### **Avis du Conseil Municipal sur la proposition d'achat de la parcelle communale ZH 89**

Thierry TOTAIN indique que cette parcelle est située en haut du valnotte et intéresse une personne, Monsieur MARTIAL qui habite à proximité, pour y déposer des ruches.

Il propose un prix de 500€ pour cette parcelle « agricole » de 370m<sup>2</sup> environ.

Le Conseil Municipal est sollicité pour avis, sachant que cette parcelle n'est pas intéressante pour la commune ; Si l'avis est favorable, l'avis du service de France domaine sera sollicité

Après avoir étudié la situation de ce terrain, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur MARTIAL et précise que les frais d'actes, de bornage... seront à sa charge.

#### **Avis du Conseil Municipal, concessionnaire sur le projet d'extension portuaire.**

Monsieur Le Maire précise qu'en tant que collectivité où le projet d'extension est implanté et en tant que Concessionnaire du port, le Conseil est invité à donner son avis sur le projet d'extension.

Il invite d'ailleurs les Conseillers Municipaux qui ne l'ont pas encore fait, à se connecter sur le site de l'enquête pour donner leur avis à titre individuel. Il précise qu'ils pourront également consulter les avis déjà émis et qu'il y a quelques « perles » dont il a cité quelques exemples. Le projet a reçu énormément d'avis favorables, entre 80 et 90%. Sur le site, il y a quelques avis défavorables avec des pages et des pages d'écritures...comme toujours dans ce type d'enquête publique. C'est la règle du jeu puisque cela vise à ce que chacun puisse donner son avis.

Le Conseil Municipal, émet évidemment un avis collectif favorable au projet d'extension portuaire.

Monsieur Le Maire, au sujet du port, précise que les recettes portuaires proviennent à 92% des plaisanciers (le reste étant représenté par Manche Isles Express). Les investissements et le fonctionnement du port (Pêche, Commerce et Plaisance), passés ou à venir, ne sont donc pas supportés par le budget communal et pour des privilégiés comme il a pu le lire ou l'entendre, mais ce sont bien les plaisanciers eux-mêmes qui contribuent très largement à payer pour l'ensemble des dépenses portuaires et qui contribuent au développement économique du territoire. Les redevances portuaires des anneaux supplémentaires (particuliers ou professionnels du nautisme) couvriront le nouvel investissement et les frais de fonctionnement (dragages ou autres).

#### **Convention pour la modification et l'entretien d'une liaison cyclable entre Portbail sur Mer (commune déléguée de Portbail) et Barneville-Carteret sur la voirie communale de Barneville-Carteret**

Monsieur Le Maire informe que le Conseil Départemental a transmis un projet de convention pour une amélioration de la signalisation de la liaison cyclable entre la commune déléguée de Portbail et Barneville-Carteret.

Cette convention décrit les obligations du Département et de la Commune, en résumé, le Département prend à sa charge la mise en place et le remplacement des panneaux ainsi que son entretien et la commune assure le débroussaillage des pieds de panneaux lorsque nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

**Question :**

David LEGOUET demande si le projet évoqué il y a quelques temps d'installer des pieux hydrauliques sur Barneville-Plage pour un ré-engraissement de la plage est toujours d'actualité ? Il lui est répondu que ce projet est en suspens. En effet, à l'heure actuelle, le niveau de sable est très nettement supérieur à ce qu'il était avant le dernier enrochement et la pose de pieux, qui nécessiterait un certain nombre de démarches administratives, a été reportée.

La Séance est levée à 20h40 et le Conseil Municipal souhaite un très bon anniversaire à leur collègue doyen de l'assemblée, Claude DUPONT...

Vu, Le Maire, Pierre GEHANNE,

  
